



COLLABORATION DES CABINETS DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

SACKVILLE (NOUVEAU-BRUNSWICK), le 18 janvier 2008 – Les premiers ministres et des ministres des quatre provinces de l'Atlantique ont tenu une réunion aujourd'hui à l'Université Mount Allison, à Sackville, au Nouveau-Brunswick.

« Je tiens à remercier mes collègues d'avoir accepté de participer à cette réunion importante aujourd'hui », a déclaré le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Shawn Graham, qui a présidé la réunion. « Je crois que nous pouvons accélérer considérablement la croissance économique dans la région de l'Atlantique en travaillant ensemble dans les secteurs pertinents. Il sera avantageux pour la population de la région de l'Atlantique que nos gouvernements consacrent du temps et de l'énergie à une collaboration stratégique soutenue entre nos quatre provinces. »

La réunion comportait des présentations et des discussions sur un certain nombre de sujets regroupés sous les quatre thèmes suivants : démographie et éducation; mieux-être et vie saine; énergie et environnement; innovation et progrès économique. Des ententes régionales ont été conclues dans six secteurs clés – énergie, santé et mieux-être, littératie, aquaculture, marchés publics, transports.

Énergie

Par l'entremise du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, les premiers ministres ont chargé les ministres responsables de l'Énergie de recueillir des idées pour la collaboration à des projets énergétiques. Aujourd'hui, les ministres ont présenté et signé le *Cadre de collaboration en matière d'énergie au Canada atlantique*. Parmi leurs objectifs, les gouvernements provinciaux s'efforceront de mettre en place un climat permettant à la population du Canada atlantique de profiter des retombées environnementales, sociales et économiques qui découlent de l'efficacité énergétique, de la production régionale d'énergie et du développement de l'énergie renouvelable.

« Il est important que nos provinces collaborent et établissent des stratégies dans des secteurs prioritaires d'intérêt commun », a souligné le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Danny Williams. « En particulier, j'étais ravi que notre province a dirigé la discussion sur l'énergie et l'environnement, car ces secteurs ont un impact économique considérable sur notre région et, en fait, sur le pays. Nous devons positionner nos provinces afin qu'elles puissent tirer parti des possibilités qui se

présentent et relever les défis relatifs au développement énergétique et aux questions environnementales. Notre discussion d'aujourd'hui a été productive et nous permettra d'aller de l'avant dans ces secteurs. »

Santé et mieux-être

« Je suis très heureux de voir les gouvernements des provinces de l'Atlantique travailler ensemble dans le domaine de la promotion de la santé et du mieux-être », a mentionné le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Robert Ghiz. « Nous devons continuer à améliorer les stratégies et plans d'action actuels tout en cherchant de nouvelles possibilités de collaboration. Je considère important d'échanger des idées et de mettre en commun nos connaissances et nos ressources pour améliorer l'état de santé des Canadiens et des Canadiennes de la région de l'Atlantique et favoriser leur mieux-être. »

Sous le thème du mieux-être et de la vie saine, les premiers ministres et les ministres ont reconnu l'importance de l'adoption de modes de vie sains pour le bon développement des enfants et des jeunes, la santé des personnes âgées et la réduction des risques de développer des maladies chroniques. Les premiers ministres ont signé la *Résolution concernant la collaboration en matière de promotion de la santé et du mieux-être au Canada atlantique*, qui décrit les avantages possibles d'efforts concertés et qui vise à appuyer les initiatives actuelles destinées à promouvoir une alimentation saine, l'activité physique et la réduction du tabagisme.

Littératie

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Rodney MacDonald, a mené les discussions sous le thème de la démographie et de l'éducation.

« Nous devons tous faire face aux problèmes causés par une population vieillissante, par l'exode des travailleurs et par une réduction de l'assiette fiscale », a fait valoir le premier ministre MacDonald. « Chacun de nos gouvernements a accepté de coopérer pour l'élaboration d'un programme commun et des ressources connexes visant l'évaluation et l'homologation dans la mesure du possible. Nous nous sommes également engagés à aller de l'avant avec nos stratégies pour le recrutement, pour le maintien des effectifs et pour des marchés compétitifs afin de nous attaquer à ces problèmes de plus en plus graves. »

Le sujet de la littératie a été soulevé lors de ces discussions. Les premiers ministres et les ministres ont convenu qu'il était essentiel de prendre des mesures stratégiques pour promouvoir et améliorer la littératie dans la région de l'Atlantique. Les premiers ministres ont signé la *Résolution concernant la littératie* qui, entre autres choses, appuie les efforts du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation pour la tenue d'un forum sur la littératie en avril 2008, à Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Aquaculture

Les premiers ministres et les ministres ont discuté de leurs intérêts communs pour ce qui est de favoriser le développement de l'industrie de l'aquaculture afin d'obtenir des avantages mutuels. Les ministres responsables de l'Aquaculture ont signé le *Protocole d'entente des provinces de l'Atlantique sur le développement du secteur aquacole*. Le

protocole d'entente décrit les secteurs possibles de collaboration, y compris l'établissement d'une voix commune pour défendre les intérêts de la région de l'Atlantique en aquaculture auprès du gouvernement du Canada.

Marchés publics

Les premiers ministres ont signé la nouvelle *Entente sur les marchés publics de l'Atlantique*, qui augmente la portée des éléments positifs de l'entente signée en 1992, la première entente de ce genre au Canada. L'entente offre un meilleur accès aux marchés publics provinciaux visant les biens, les services et les travaux construction en réduisant les obstacles au commerce interprovincial et en éliminant toutes les formes de discrimination entre les quatre provinces de l'Atlantique.

Transports

Les ministres des Transports des provinces de l'Atlantique ont dévoilé *La voie à suivre – La Stratégie de transport du Canada atlantique 2008-2018*, qui présente une vision sur dix ans pour l'établissement d'un système de transport multimodal à la fine pointe de la technologie au Canada atlantique afin d'appuyer le développement socioéconomique de la région et de créer des avantages pour l'ensemble du Canada. Le texte de la stratégie se trouve à l'adresse <http://www.gnb.ca/0113/publications/AtlCaTranStrat08-18-f.pdf>.

Prochaine réunion

Les premiers ministres et les ministres ont conclu la réunion en s'engageant à se rencontrer de nouveau. La prochaine réunion se tiendra à l'Île-du-Prince-Édouard.

Vous trouverez ci-joint de brefs résumés des documents signés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Nicole Picot, Nouveau-Brunswick, 506-453-2144
Elizabeth Matthews, Terre-Neuve-et-Labrador, 709-729-3960
Joe Gillis, Nouvelle-Écosse, 902-497-7263
Erin Mitchell, Île-du-Prince-Édouard, 902-368-4424

DOCUMENT D'INFORMATION
sur les ententes annoncées à la Réunion des Cabinets des provinces de l'Atlantique

Cadre de collaboration en matière d'énergie au Canada atlantique

Lors de sa réunion de décembre 2006, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a chargé les ministres responsables de l'Énergie de préparer le *Cadre de collaboration en matière d'énergie au Canada atlantique* et de recueillir des idées pour la collaboration à des projets énergétiques par les quatre provinces atlantiques. En vertu de ce nouveau cadre de collaboration, les ministres responsables de l'Énergie dans la région de l'Atlantique ont convenu d'accroître la collaboration de leur gouvernement respectif et de s'efforcer de mettre en place un climat permettant à la population du Canada atlantique de profiter de retombées environnementales, sociales et économiques. Les premiers projets de collaboration prévus dans le *Cadre de collaboration en matière d'énergie au Canada atlantique* porteront surtout sur l'amélioration des programmes régionaux d'efficacité énergétique, sur l'évaluation du potentiel des biocarburants et sur le développement accru de l'énergie renouvelable.

Résolution concernant la littératie

Dans la *Résolution concernant la littératie*, on demande au Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) de dresser un plan d'action en vue d'améliorer la littératie au Canada atlantique. Le plan d'action servira de complément aux initiatives actuelles ou prévues par les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral, les groupes communautaires, le secteur privé et les syndicats.

D'après les plus récentes statistiques, un nombre considérable d'adultes du Canada atlantique ont de faibles capacités de lecture et d'écriture. Les élèves du Canada atlantique ont aussi des résultats inférieurs à la moyenne canadienne dans trois domaines, soit la lecture, les mathématiques et les sciences.

Les ministres de l'Éducation et de la Formation des provinces de l'Atlantique organiseront un forum régional sur la littératie les 14 et 15 avril 2008 à Saint John, au Nouveau-Brunswick, dans le cadre des activités pancanadiennes du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC). Ce forum fournira de l'information utile aux ministères de l'Éducation pour l'élaboration de stratégies visant à améliorer la littératie dans la région de l'Atlantique.

Résolution concernant la collaboration en matière de promotion de la santé et du mieux-être au Canada atlantique

Dans la *Résolution concernant la collaboration en matière de promotion de la santé et du mieux-être au Canada atlantique*, on demande aux ministres responsables d'élaborer un cadre de collaboration pour le Canada atlantique. Ce cadre servira de complément aux initiatives actuelles ou prévues par les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral, les groupes communautaires, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Voici certains secteurs de collaboration possibles : élaboration d'une politique sur la santé de la population; promotion d'un mode de vie sain; surveillance des facteurs de risques communs associés aux maladies chroniques en mettant l'accent sur une alimentation saine, sur l'activité physique et sur la réduction du tabagisme.

Protocole d'entente des provinces de l'Atlantique sur le développement du secteur de l'aquaculture

L'aquaculture est une industrie assez nouvelle qui s'est développée durant les 30 dernières années et qui offre d'importantes possibilités aux localités rurales côtières du Canada atlantique. De nos jours, l'industrie fournit de l'emploi à plus de 5 000 Canadiens et Canadiennes de la région de l'Atlantique et représente un volume de vente annuelle de plus de 400 millions de dollars pour la région.

Vu l'intérêt commun des gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique de collaborer et de favoriser la croissance du secteur de l'aquaculture, ils ont signé *le Protocole d'entente des provinces de l'Atlantique sur le développement du secteur de l'aquaculture*. Le protocole d'entente prévoit un mécanisme officiel pour la collaboration en vue d'atteindre des buts communs et favorise une industrie viable sur le plan économique et durable sur le plan de l'environnement pour les localités côtières dans la région de l'Atlantique. Il permettra aussi aux gouvernements provinciaux d'adopter une position commune sur l'aquaculture dans leurs relations avec le gouvernement fédéral. Le protocole d'entente favorisera également l'harmonisation des règlements et politiques dans l'ensemble de la région. Voici certains secteurs de collaboration : les initiatives de recherche et développement; la gestion et la surveillance de la santé du poisson; les espèces aquatiques envahissantes; l'augmentation des investissements; la promotion et le marketing régional; l'éducation et la formation.

Le protocole d'entente contient des dispositions qui rendent possible l'ajout d'autres provinces ou de territoires comme signataires de l'entente. Vu la longueur du littoral, le fait que l'industrie est déjà établie et la proximité de marchés importants, l'aquaculture est reconnue comme un secteur pouvant jouer un rôle de premier plan dans la vie socioéconomique de nos localités côtières.

Entente sur les marchés publics de l'Atlantique

Les premiers ministres ont signé une nouvelle *Entente sur les marchés publics de l'Atlantique*, qui est une version améliorée d'une première entente conclue en 1992. L'entente offre un meilleur accès aux marchés publics provinciaux visant les biens, les services et les travaux de construction en réduisant les obstacles au commerce interprovincial et en éliminant toutes formes de discrimination entre les quatre provinces de l'Atlantique. Cette entente favorise, de façon générale, la confiance à l'égard des marchés publics ainsi que la capacité des petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique en permettant aux entreprises locales de faire affaire avec le gouvernement plus facilement. On s'attend à ce que l'entente entraînera une concurrence saine entre les petites et moyennes entreprises, ce qui devrait promouvoir la productivité, la recherche de la qualité et l'uniformisation des processus ayant trait aux marchés publics dans la région de l'Atlantique.

Cette nouvelle entente réduit de 15 000 \$ le seuil global des marchés visant l'achat de biens par les gouvernements des provinces de l'Atlantique, qui passera de 25 000 \$ à 10 000 \$. Le seuil actuel de 50 000 \$ pour les services et celui de 100 000 \$ pour les travaux de construction, en vigueur depuis 16 ans, demeureront les mêmes pour les gouvernements provinciaux. L'entente prévoit aussi un protocole de réciprocité dans les provinces de l'Atlantique afin d'assurer aux fournisseurs de la région un accès juste et équitable à toutes les possibilités de marchés publics au Canada.

Les gouvernements provinciaux entameront des consultations auprès des municipalités pour qu'elles soient visées par cette entente d'ici juin 2009. Les municipalités se joindront aux établissements d'enseignement, aux conseils scolaires et aux régies de santé des quatre provinces, qui sont actuellement visées par l'entente, dans laquelle sont prévus les seuils suivants : 25 000 \$ pour les biens, 50 000 \$ pour les services et 100 000 \$ pour les travaux de construction.

La voie à suivre – La Stratégie de transport du Canada atlantique 2008-2018

La *Stratégie de transport du Canada atlantique* présente une vision sur dix ans pour l'établissement d'un système de transport à la fine pointe de la technologie au Canada atlantique afin d'appuyer le développement socioéconomique de la région et de créer des avantages pour l'ensemble du Canada. Le texte de la stratégie se trouve à l'adresse www.gnb.ca/0113/publications/AtlCaTranStrat08-18-f.pdf.

La stratégie porte sur le transport par camion, par train, par avion et par navire. Elle se fonde sur le document stratégique national sur le transport multimodal du Conseil de la Fédération, qui s'intitule *Regarder vers l'avenir : un plan pour investir dans le système de transport du Canada*. La stratégie tient compte des efforts actuels en matière de financement déployés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et elle incite toutes les administrations gouvernementales et le secteur privé à continuer à investir dans la nouvelle infrastructure pour le transport au moyen de nouveaux partenariats. La Porte d'entrée de l'Atlantique est mentionnée comme exemple de nouveau partenariat qui pourrait aider à réduire davantage le déficit dans l'infrastructure des transports. La stratégie prévoit des investissements dans l'infrastructure, la modification des politiques et des règlements ainsi que l'amélioration du service.